



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 mars 2025

La Belgique s'apprête à adopter l'homicide routier : l'Association Antoine Alléno salue cette avancée significative et appelle la France à suivre cette impulsion

L'Association Antoine Alléno salue la récente déclaration de la ministre belge de la Justice, Annelies Verlinden, qui confirme l'introduction de l'homicide routier dans le Code pénal belge.

Alors que la Belgique enregistre 40 000 victimes annuelles de violences routières, dont 500 décès, la ministre Verlinden a souligné l'importance de cette mesure qui s'inscrit dans le cadre ambitieux de la "Vision Zéro", qui vise à éliminer les décès routiers en Europe d'ici 2050.

L'Association Antoine Alléno salue cette initiative qui fait écho à son combat en France et qui démontre qu'une volonté politique forte peut faire avancer rapidement cette cause essentielle.

Alors que nos voisins belges avancent concrètement sur ce sujet, l'Association Antoine Alléno réitère son appel aux autorités françaises pour que le texte sur l'homicide routier soit inscrit sans délai à l'agenda parlementaire, conformément aux récentes déclarations du ministre de la Justice qui aspire à une adoption « *avant la fin de l'année* ».

Yannick Alléno abordera ce point lors de sa rencontre à venir avec le garde des Sceaux, Gérard Darmanin, le 14 avril prochain.

Cette législation n'est pas seulement un acte de justice pour les victimes, mais également un signal fort adressé aux conducteurs irresponsables et un outil de prévention incontestable. Le temps presse : chaque jour d'attente coûte des vies en plus.

Contact presse :

Nairi Khemtemourian - nairi.khemtemourian@havas.com - +33 7 72 72 34 12